8/10/26 17:13

3316 : ACP 740 - ILOT HERGE - Demande d'offre

De: **MEDORI SPRL** <medori@architectes-prdv.be>
À: THE KEYS MANAGEMENT | PIRON Margaux <margaux.piron@thekeys.be>
[redacted]

Bonjour,
Phase 1 : comparer les plans de permis (situation de droit), As Built, permis de régularisation, nos honoraires seraient de 4.000€htva.

Phase 2 : (sous réserve de confirmation après avoir analyser les plans) : visite des unités non conformes et modification des plans As Built pour permis de régularisation : 150€ par unités.

Est-ce que cette proposition vous agrée dans un premier temps ?

Cordialement,

Cathy Slot- Architecte

Atelier d'Architectes Médori
Rue du Reigersvliet, 7 - 1040 Bruxelles
Tel : 02 649 42 38

De : Margaux Piron <margaux.piron@thekeys.be>
Envoyé : mercredi 30 septembre 2026 08:55
À : Medori <medori@architectes-prdv.be>
[redacted]
Objet : ACP 740 - ILOT HERGE - Demande d'offre

Bonjour,

Je me permets de vous contacter en ma qualité de syndic de l'Îlot Hergé à Ixelles, ancien complexe de l'hôpital militaire, comprenant plusieurs immeubles situés rue Adolphe Mathieu, avenue Hergé et avenue Auguste Rodin.

Nous avons récemment reçu un courrier officiel de la Commune d'Ixelles concernant la situation urbanistique du complexe, que je vous transmets en annexe.

La Commune indique que les premières vérifications effectuées font apparaître plusieurs différences entre la situation autorisée et la situation effectivement construite, notamment au niveau des façades, de la structure des bâtiments, de la répartition des logements ou encore de certains duplex/simplex. Elle précise toutefois que l'ensemble des modules et blocs n'a pas encore été vérifié de manière exhaustive et demande aux syndics concernés de vérifier les éventuels écarts pour les immeubles dont ils assurent la gestion.

À ce stade, notre souhait n'est donc pas d'introduire immédiatement une demande de régularisation, mais de faire réaliser une première analyse permettant de comprendre précisément la situation avant de soumettre la suite des démarches aux copropriétaires.